

Les Conviviales Art, Cinéma et Ruralité de Nannay (58)

Concours de scénario 2024

Conditions de participation au concours de scénarios

Concours de scénario

Règlement du concours 2024

ARTICLE 1 : L'association Ni vu ! Ni connu ! (association loi 1901) organisent, dans le cadre des 23èmes Conviviales Art, Cinéma et Ruralité, un concours de scénario qui récompensera un projet. Le lauréat devra réaliser ou faire réaliser le film tiré du scénario dans les deux ans qui suivent.

ARTICLE 2 : Promouvoir une image vivante, contemporaine, dynamique et rayonnante du village et des Conviviales et affirmer comme terre de découverte, d'avenir et d'initiatives le département et la région.

ARTICLE 3 : Le sujet du scénario est libre, d'une durée de 15 minutes environ pour une fiction et de 26 ou 52 minutes pour un documentaire. Le tournage doit s'effectuer sur place, dans les environs, dans les limites de la région.

ARTICLE 4 : La participation est ouverte à toute personne majeure avec un seul scénario par candidat. L'inscription est gratuite.

ARTICLE 5 : Le dossier doit comporter :

Une fiche d'inscription (ci-dessous).

Un C.V.

Une note d'intention

Un résumé du scénario (10 lignes maximum) Un scénario dactylographié en français, (quatre exemplaires)

Le dossier pourra être accompagné de documents annexes (photos, story-board, précédente(s) réalisation(s), en DVD).

Il ne sera accepté qu'un seul dossier par candidat. Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les conditions citées ne sera pas examiné par le jury. Les dossiers devront impérativement arriver au plus tard le 30 juin dernier délai. Les projets non retenus seront retournés uniquement sur demande (fournir une enveloppe suffisamment affranchie).

Tous les dossiers devront être envoyés à l'adresse suivante : Ni vu ! Ni connu !
Concours de scénario Mairie 58350 Nannay.

ARTICLE 6 : Chaque candidat déclare être l'auteur du scénario qu'il présente à la sélection. S'il s'agit d'une adaptation, l'auteur doit justifier d'une option sur les droits.

ARTICLE 7 : Le lauréat sera annoncé lors des Conviviales 2023 Il s'engage à réaliser ou faire réaliser le film dans les deux ans qui suivent. Il sera présenté lors des Conviviales 2026.

Une aide à la production de 5000 euros (cinq mille euros) sera versée de la façon suivante : 2500 € lors de l'annonce du lauréat et 2500 € à la présentation du film.

Le remboursement des sommes versées sera exigé en cas de non respect des conditions du présent règlement et/ou de la non réalisation du film.

Le film tiré du scénario lauréat devra porter la mention suivante en générique de début et de fin : Ni vu ! Ni connu ! Meilleur scénario 2024 Conviviales de Nannay (58).

ARTICLE 8 : Le jury est composé d'un président (scénariste/réalisateur ayant obtenu le prix l'année précédente) et de six membres choisis par le conseil d'administration de Ni vu ! Ni connu ! ». La décision du jury est sans appel.

ARTICLE 9 : Le lauréat s'engage durant les deux ans impartis, à donner des informations sur l'avancée du projet.

ARTICLE 10 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de différer ou modifier le présent concours. Aucun dédommagement ne serait alors consenti aux participants.

Les Conviviales Art, Cinéma et Ruralité de Nannay (58)

Concours de scénario 2024

Bulletin de participation

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphones :

Mail :

Titre du scénario :

Désire m'inscrire au concours de scénario de court-métrage (fiction ou documentaire) organisé par l'association Ni vu ! Ni connu !

J'accepte toutes les conditions du règlement du présent concours. Date :
signature